femmes protestantes

29. Oktober 2026

Prise de position de femmes protestantes
OUI à la hausse de la TVA pour financer la 13e rente AVS

En mars 2024, la population suisse a accepté l'initiative pour une 13e rente AVS. Celle-ci sera versée pour la première fois en décembre 2026.
Le scrutin du 29 novembre 2026 porte désormais sur son financement, afin que le fonds AVS ne se retrouve pas durablement en sous-financement. Les coûts supplémentaires s'élèvent à 4 milliards de francs par an. 2,6 millions de retraité·e·s recevront en moyenne 1580 francs de plus par année.

Financer par la TVA : une voie praticable
Le Parlement a donc décidé de financer une partie de la 13e rente AVS par une hausse de la TVA. Le taux normal augmentera de 0,4 point de pourcentage, passant de 8,1 % à 8,5 %. Le taux spécial pour l'hébergement passera de 3,8 % à 4,0 %. Le taux réduit de 2,6 %, en revanche, ne bouge pas. Certains biens du quotidien (notamment les denrées alimentaires, les médicaments, les journaux, les livres, mais aussi les produits menstruels ou certains travaux et biens dans l'agriculture) ne seront pas davantage taxés[1].
femmes protestantes soutient cette hausse de la TVA, parce que les biens du quotidien sont épargnés.
femmes protestantes aurait toutefois préféré un financement mixte, combinant TVA et pour-cent salariaux. Financer l'AVS par une hausse des cotisations salariales aurait été éminemment social. Car ce sont précisément les personnes à bas revenu – et donc souvent des femmes – qui reçoivent de l'AVS plus qu'elles n'y cotisent. L'AVS est ainsi l'œuvre sociale la plus solidaire et la plus équilibrée entre les sexes, comme le montre aussi la présentation de l'Office fédéral de la statistique[2].
Le Parlement n'a retenu que la hausse de la TVA. Un OUI reste pourtant essentiel : sans lui, l'AVS bascule dans le déséquilibre financier. Cette hausse nous donne donc le temps de débattre sereinement d'autres sources de financement pour notre œuvre sociale la plus importante. Il s'agit de pouvoir passer les propositions de réforme au crible de leurs conséquences, et d'éviter que des coupes dans les prestations ne reposent sur des parcours professionnels inégaux et sur une

[1] https://www.admin.ch/fr/newnsb/gZ4zhuBYFjyi
[2] https://statistik.admin.ch/fr/asset/36613175

femmes protestantes
Schwanengasse 9 I 3011 Bern
femmesprotestantes.ch

répartition unilatérale du travail de care non rémunéré entre les sexes. C'est là aussi une raison pour laquelle femmes protestantes soutient ce projet.

Combler l'écart de rentes entre les sexes
En mars 2024, la population suisse a accepté l'initiative pour une 13e rente AVS. Les retraité·e·s touchent ainsi en moyenne 1580 francs de plus par année, et les retraitées 1630 francs. **D'un seul coup, cette 13e rente AVS comble un tiers de l'écart de rentes encore existant entre les sexes. Car aujourd'hui encore, renforcer l'AVS, c'est renforcer les rentes des femmes. C'est l'argument central pour lequel femmes protestantes appelle à voter OUI au renforcement du 1er pilier de la prévoyance vieillesse.**

Et celles et ceux qui souhaitent regarder le 2e pilier de plus près sont chaleureusement invité·e·s à notre soirée de formation du 19 janvier 2027, dès 17h30, à Bienne, sur le thème « Gender Pension Gap ».

femmes protestantes
Schwanengasse 9 I 3011 Bern
femmesprotestantes.ch